

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 21 février 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 14/02/2022

L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de février, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Paul TIERI, Michel ROSSI et 4 conseillers absents :M. Louis POZZO DI BORGO, M. Jean ZUCCARELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°212 du-21022023

Domaine : Création d'un emploi de chargé du SPANC

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions de l'article R. 2221-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu l'article 1 des statuts de la régie qui intègre l'exploitation et la gestion du service public de l'assainissement non collectif ;

Considérant la nécessité de pourvoir à la création d'un emploi de chargé du SPANC, compte-tenu du transfert de la compétence assainissement non-collectif à la régie les eaux du pays bastiais.

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 21 février 2023

Délibération n°212 du-21022023.

Domaine : Création d'un emploi de chargé du SPANC

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ Approuve** la création d'un emploi de chargé du Service public de l'assainissement collectif rattaché à la direction technique ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

- 2/ DIT** que la présente délibération sera publiée selon les formes requises ;

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*